

Table des matières

1. LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES	2
2. INTRODUCTION	2
3. DESCRIPTION DU CONCOURS	3
4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE.....	4
5. SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	6
6. ÉVALUATION.....	7
7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS.....	8
8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL	9

1. LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES

En réponse à l'évolution du marché du travail et des besoins en matière de compétences, le Gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle « Compétences pour réussir » (anciennement *Compétences essentielles*), qui définit neuf compétences clés dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin pour travailler, suivre des études et acquérir une formation, et pour participer à la société moderne en général. Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance de ces compétences qui sont essentielles pour réussir dans les diverses professions dans les métiers et les technologies. Dans le cadre de cette initiative, les *compétences pour réussir* (CR) ont été déterminées et incluses dans les descriptions des concours, les projets à réaliser et les documents connexes. Très importante, une autre étape de notre initiative de sensibilisation est l'établissement d'un *bulletin des compétences* personnalisé pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des neuf compétences pour réussir en fonction de leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes connaîtront lesquelles de ces compétences il leur faudrait améliorer. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences qui sont jugées les plus importantes pour réussir sur le marché du travail :

¹Calcul, ²Communication, ³Collaboration, ⁴Adaptabilité, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Résolution de problèmes, ⁸Créativité et innovation, ⁹Compétences numériques.

Les compétences pour réussir dans votre domaine sont indiquées dans la section 2.4/3.2 de la description du concours et, s'il y a lieu, dans le projet et tous les documents connexes.

2. INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill_area/briquetage/

2.2 But de l'épreuve

Le briquetage fait partie de la construction d'édifices et de parties d'édifices qui sont constitués de maçonnerie de briques, de blocs ou de pierre naturelle ou artificielle.

2.3 Durée du concours

La durée du concours pour votre domaine sera de 12 heures.

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

Le projet d'épreuve consiste en des travaux pratiques comportant de la maçonnerie de briques, de blocs de verre, de blocs ou de pierres, réalisés selon les indications d'un plan ou d'un dessin (pour la coupe et le détail). Les connaissances théoriques se limitent à celles qui sont nécessaires pour exécuter les travaux pratiques : la connaissance des règles, des règlements et des normes n'est pas testée. Le projet à réaliser comprend la construction de murs de briques et de blocs, ou des surfaces ayant une façade recouverte de briques. Par exemple, il peut s'agir de travaux de maçonnerie décorative avec projections et retraits, réalisés selon divers appareillages, de pans de murs avec des arcs en segments de cercle, semi-circulaires, triangulaires, plats et gothiques, ou de murs chantournes et de murs creux.

3. DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes pourront les consulter sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

DOCUMENT	DATE DE DISTRIBUTION
Projet d'épreuve	Janvier 2022

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient effectuer durant l'épreuve.

- Travaux pratiques
- Seul le système métrique sera utilisé.
- L'épreuve peut se présenter sous les formes suivantes :
 - De 80 à 85 % de travaux de maçonnerie (briques d'argile ou de béton)
 - De 10 à 25 % de travail avec des blocs, de la pierre ou des blocs de verre
 - De 15 à 30 % de détails, par ex., en voûte
- Compétences techniques requises :
 - Mesure des longueurs¹
 - Calcul et marquage des angles¹
 - Détermination de la disposition⁷
 - Jaugeage⁷
 - Coupe de la brique
 - Nivelage et mise d'aplomb
 - Montage des coins

- Construction de murs avec de la brique, des blocs ou de la pierre selon divers types d'appareillage : en panneresses ou de boutisses, debout (par tête), sur chant, rampant; encorbellement, appareillages décoratifs, aux détails pratiques ou esthétiques.
- Murs inclinés ou parements selon les dessins et à l'aide du matériel indiqué à la section 2.1⁵
- Conformité aux plans⁵
- Jointement selon le profil exigé⁵
- Propreté
- Matériaux
 - Briques, briques de façade et briques de blocage, cuites ou formées uniformément, de dimensions précises et à angles vifs, blocs ou pierres de 15 kg (30 lb) au maximum.¹
 - Liants : chaux et ciment ou ciment de maçonnerie (type N)
 - Agrégats : grains de sable de 0 à 3 mm au maximum.
 - Un additif peut être utilisé pour assouplir le mortier (le rendre plus malléable).
 - L'usage de liquides nettoyants pour la brique ou d'huile n'est pas permis.
 - Le découpage, à l'exclusion des angles à 90 degrés, sera limité à 25 % du nombre total de briques.¹
- Évaluation technique, qui peut inclure les éléments suivants :
 - Résolution des problèmes⁷
 - Connaissance des liants⁷
 - Calculs¹
 - Interprétation des dessins⁵
 - Respect des règles de santé et sécurité au travail.

Compétences pour réussir : ¹Calcul, ⁵Lecture, ⁷Résolution de problèmes

4. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Chaque concurrent ou concurrente disposera d'une aire de travail d'au moins 9 m². La surface du plancher sera plane (± 5 mm et 2 m de longueur) et horizontale, et aura une capacité de charge adéquate. Il y aura suffisamment d'espace pour la livraison et l'entreposage des matériaux.
- Il y aura un espace d'au moins 1 m entre le cordon de sécurité et les matériaux des concurrents.
- Le plancher de chaque poste de travail sera recouvert d'un matériau capable de supporter les échafaudages et les travaux de maçonnerie.
- Alimentation en eau
- Alimentation en électricité

- Planche à mortier
- Seau à eau
- Bloc (support pour la planche à mortier)
- Règles droites de 2 m
- Machines électriques fixes à découper la brique (une machine pour deux concurrents, au besoin)
- Bois pour la fabrication d'un gabarit, au besoin
- 4 scies circulaires à table dotées de disques diamantés de 14 po
- Équerre métrique de 60 cm (24 po)
- Tout outil électrique nécessaire

LES CONCURRENTS ET LES CONCURRENTES DEVRONT UTILISER L'ÉQUIPEMENT ET LE MATÉRIEL FOURNIS PAR SCC. TOUT AUTRE MATÉRIEL OU ÉQUIPEMENT SERA RETIRÉ DE L'AIRE DU CONCOURS.

4.2 Équipement et matériel que doivent fournir les concurrents et les concurrentes.

- Blocs d'alignement
- Niveaux
- Mirettes en acier (fers à joints)
- Truelle
- Lisseur (fer à joint plat)
- Marteau
- Équerre
- Cordeau
- Rubans à mesurer
- Brosse
- Matériel de nettoyage (tapis, éponge, mousse)
- Ligne de maçon
- Racleur pour joints de mortier
- Papier Bond
- Outils de jaugeage
- Rapporteurs d'angles

4.2.1 Directives au sujet des coffres à outils

Un des objectifs de SCC est d'assurer la durabilité environnementale aux Olympiades. C'est pourquoi les coffres à outils des concurrents et des concurrentes devront respecter les dimensions maximales suivantes.

Le volume du coffre à outils ne doit pas excéder 1 mètre³. Il est permis d'apporter plusieurs coffres, mais leur volume total ne doit pas excéder le maximum indiqué. Il n'y aura aucune exception à cette consigne. Si un concurrent ou une concurrente apporte un coffre plus grand que les dimensions permises, il lui faudra en retirer certains articles, avec les conseils du CTN, et ces outils ne pourront être utilisés durant le concours. Tous les outils doivent entrer dans les coffres à outils. Il est interdit d'apporter un outil qui n'entre pas dans un coffre.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents et les concurrentes

- Des vêtements de travail appropriés.

5. SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Programme de sécurité

SCC a mis en œuvre un programme de sécurité complet, car la santé et la sécurité font partie intégrante de ses concours. Le programme de sécurité de SCC comprend des directives et des procédures visant à améliorer la sécurité du milieu de travail dans chacun des domaines de compétition.

5.1.1 Guide de sécurité

Dans le cadre du programme de SCC, un Guide de sécurité a été créé pour surveiller et documenter la santé et la sécurité dans chacun des domaines de compétition. Il comprend un plan d'action précis pour prévenir les accidents. Le Guide de sécurité sera fourni à chaque domaine, et ses consignes devront être suivies et respectées par toutes les personnes participantes et les représentants officiels aux OCMT.

5.1.2 Atelier sur la sécurité

À la séance d'orientation, les concurrents et les concurrentes assisteront à un atelier sur la sécurité. SCC s'attend à ce qu'ils travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de dangers pendant le concours. Quiconque aura enfreint une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement pourrait devoir participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La participation à ce deuxième atelier ne réduira pas le temps alloué pour le concours.

5.2 Protocole COVID-19

Les consignes relatives à la COVID-19 seront transmises aux personnes participantes dans les meilleurs délais.
Elles seront modifiées au besoin selon les consignes en vigueur en C.-B. durant les Olympiades.

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) fournies par Skills/Compétences Canada

- S.O.

5.4 Pièces d'équipement de protection individuelle fournies par les concurrents et les concurrentes.

- Lunettes de sécurité
- Casque de sécurité
- Protection de l'ouïe
- Souliers de sécurité approuvés CSA

Remarque : Les personnes qui n'auront pas les pièces d'équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisées à participer au concours.

6. ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

TÂCHES	/100
Mesure	
Dimensions	20
Nivelage	12
Aplomb	16
Alignement	15
Angles	5
Détails	14
Jugement	
Santé et sécurité	5
Uniformité des joints et finition	8
Apparence générale et propreté	5

7. RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils fournissent des précisions et clarifient des éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Outils et matériel d'infrastructure	Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'apporter des outils électriques.
Distribution du projet	Les concurrents et les concurrentes recevront la version finale du projet d'épreuve à la séance d'orientation. Les dessins du projet resteront dans l'aire du concours pendant la durée de l'épreuve.

8. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente aura besoin des services d'un interprète durant le concours, les bureaux provinciaux ou territoriaux doivent en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

- **Étape 1** : En cas d'égalité, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Aplomb » (alignement vertical) sera déclarée gagnante.
- **Étape 2** : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Uniformité des joints et finition » sera déclarée gagnante.
- **Étape 3** : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Détails » sera déclarée gagnante.

•

8.3 Modification du projet d'épreuve aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuve a été présenté avant le concours, le CTN peut modifier jusqu'à 30 % de la teneur du projet. Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

8.4 Règlement du concours

Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies, qui sont affichés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9. MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

ORGANISME MEMBRE	NOM
Nouveau-Brunswick	Ashley Ritchie
Québec	Pierre Bédard
Ontario	René Letoile – Président
Saskatchewan	Brandon Lemon – Président adjoint
Alberta	Derek Kowalchuk
Colombie-Britannique	Geoff Higginson

Pour toute question au sujet du concours, veuillez faire parvenir un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com), au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.